

À la séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le **SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX** à 19h00, au bureau municipal et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis, les conseillers suivants :

1- **Étaient présents** :

Mme Francine Lehouiller  
M. Daniel Bélanger, arrivé à 19h15

Mme Valérie Bruneau

**Était absente** :

Mme Sonia Rivard

Formant quorum seulement à 19h15 sous la présidence de monsieur Serge Marquis, maire, madame Nancy Shink, Dir. Gén./Gref. Très. par intérim est aussi présente.

L'agent Marc-Antoine Noël de la Sureté du Québec, parrain de la municipalité accompagné de l'agent Daniel St-Pierre sont venus rencontrer le conseil pour nous informer sur l'aide qu'il peuvent apporter à la municipalité et nous mentionne comment procéder pour communiquer avec eux pour leur transmettre les plaintes.

2- **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 03 mai 2022
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 24 mai 2022
5. Affaires en découlant
6. Parole aux citoyens
7. Correspondances
8. Dépenses
9. Café des rumeurs - Accueil
10. Abat poussière
11. Personne ressource pour aider la Dir.Gén./Gref.-Très. par intérim
12. Pompiers
13. Emploi étudiant
14. Desjardins – carte de crédit
15. Programme PRABAM
16. FQM – Mandat Servies juridiques – Formation comité RH – Nomination des membres
17. Projet Hunter
18. Autres sujets
19. Rapport des comités
20. Avis de motion
21. Prochaine séance du conseil
22. Affaires nouvelles
23. Période de questions
24. Levée de la séance

R22-06-006N

L'ordre du jour et l'avis de convocation sont acceptés sur une proposition de madame Francine Lehouiller, appuyé par Madame Valérie Bruneau et résolu unanimement.

Adopté.

Le 7 juin 2022

3- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 MAI 2022**

Vu que nous n'avons pas reçu le procès-verbal du 03 mai 2022 son adoption est reporté ultérieurement

4- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MAI 2022**

Il est proposé par madame Francine Lehouiller appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement;

R22-06-007N

QUE, le procès-verbal de la séance extraordinaire du vingt-quatre mai deux mille vingt-deux, soit accepté tel que lu et rédigé.

Adopté.

5- **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

6- **PAROLES AUX CITOYENS**

Le maire répond aux diverses questions des citoyens

Des citoyens font part de leurs inquiétudes envers le projet Hunter de la compagnie Kenorland vis à vis les forages qui seront effectués à différents endroits dans le secteur de la municipalité

Mme Carmelle Rivard nous fait part que le trottoir central et celui de devant à l'église ont besoin de réparation

7- **CORRESPONDANCE**

8- **DÉPENSES**

**Comptes à payer - Juin 2022**

Les Entreprises J.L.R. inc. - Cueillette de janvier 2022	2 740,24 \$
Les Entreprises J.L.R. inc. - Cueillette de février 2022	2 740,24 \$
Les Entreprises J.L.R. inc. - Cueillette de mai 2022	2 740,24 \$
Les Entreprises J.L.R. inc. - Encombrants 26 mai 2022	2 314,50 \$
Cablevision - Wifi Café des Rumeurs	120,67 \$
Jean-Guy Roy entrepreneur inc. - Nivelage 1 de 7	7 250,76 \$
Poste Canada - Publipostage Journal de mai 2022	47,93 \$
Nancy Shink - Publipostage des encombrants	44,76 \$
Éric McFadden - Plaque d'identification à la marina	424,86 \$
Tenchni-lab - Test d'eau d'avril 2022	379,42 \$
Surplus du Nord - Botte de travail	273,61 \$
Pneus GBM - réparation crevaison camion	40,24 \$
Quincaillerie Palmarolle - Chauffe-eau et quincaillerie	875,30 \$
Raymond Chabot Grant Thornton - 1er vers. Fin d'année	5 978,70 \$
Fonds des biens et des services - maj signalisation routière	72,17 \$
Patrick Bouchard - problème de réseau Aqueduc	150,00 \$

Le 7 juin 2022

Municipalité de Poularies - Formation inspecteur	47,00 \$
Les entreprises combinées - Téléphone juin 2022	166,71 \$
Alarme La Sarre - Surveillance pour mai 2022	201,21 \$
Télébec - Aqueduc de mai 2022	109,69 \$
Roberge - Quincaillerie pour les quais	82,36 \$
Ministre des finances - DAS Provincial	2 199,80 \$
Rec. Général du Canada - DAS Fédéral	702,19 \$
Fiducie Desjardins	190,36 \$
<b>Total</b>	<b>29 892,96 \$</b>

**Comptes payés**

#Chèque	Fournisseurs	Description	Montant
C2200064	MRCAO	Quotes-parts 2è vers.	8 899,05 \$
C2200065	Hamster/Buro concept	Classeur et four. bureau	1 628,69 \$
C2200066	Fonds biens services	MAJ – Signalis. routière	72,17 \$
C2200067	Roberge et fils	Quin. - Café Rumeurs	35,16 \$
C2200068	Quincaillerie Palmarolle	Quin. - Café Rumeurs	4,26 \$
C2200069	Soc. Can. Des postes	Publipostage avril-mai	78,57 \$
C2200070	GLS-Logistics	Frais de transport	81,25 \$
C2200071	Techni-Lab S.G.B.	Test d'eau- mars 2022	234,55 \$
C2200072	Xerox Canada	Contrat de service	913,85 \$
C2200073	Jean-Guy Roy ent. inc.	Sablage de mars 2022	1 195,74 \$
C2200074	Serge Marquis	Frais de déplacement	181,84 \$
C2200075	Loisir et Sport	Cotisation annuelle	103,48 \$
C2200076	Ville de Macamic	Aqueduc Janvier à Mars	12 338,68 \$
C2200077	Éric McFadden	Dégelage de ponceaux	525,60 \$
C2200078	9435-3976 QC inc.	Nettoyage de ponceaux	822,07 \$
C2200079	FQM	Formation V.Bruneau	505,89 \$
C2200080	Cormier Extincteurs	Vérification extincteurs	1 149,24 \$
C2200081	Cablevision	Installation et mensualité	394,25 \$
C2200082	Jean-Guy Roy ent. inc.	Contrat déneig.- 4e vers.	20 016,69 \$
C2200083	Visa Desjardins	Desserte et Keurig	321,76 \$
		<b>Total</b>	<b>49 502,79 \$</b>
M2200062	Karine Gauthier	Bon d'achat - MADA	100,00 \$
M2200063	Valérie Bruneau	Fleurs Dir. Gén	50,00 \$
M2200064	Hydro-Québec	Centre communautaire	1 403,05 \$
M2200065	Hydro-Québec	Aqueduc- Février	1 628,86 \$
M2200066	Hydro-Québec	Garage et caserne	448,61 \$
M2200067	Hydro-Québec	Éclai. public - mai 2022	357,97 \$
M2200068	Bell mobilité	Cellulaire	32,95 \$
M2200069	Hydro-Québec	Éclai. public – jan. 2022	358,86 \$
M2200070	Hydro-Québec	Centre communautaire	1 602,15 \$
		<b>Total</b>	<b>5 982,45 \$</b>
L2200009	Marcel Baril ltée	Fournitures aqueduc	129,43 \$
L2200010	Télébec	Aqueduc août à déc 2021	670,26 \$
		<b>Total</b>	<b>799,69 \$</b>

Le 7 juin 2022

**Salaires**

Johanne Shink	4 375,59 \$	Réjean Larochelle	915,20 \$
Jean-Guy Hébert	1 024,00 \$	Chantal Gaumond	286,20 \$
Mona Cyr	483,60 \$	Denis Roy	1 760,00 \$
Nancy Shink	725,78 \$	Serge Marquis	560,60 \$
Francine Lehouiller	185,60 \$	Daniel Bélanger	185,60 \$
Sonia Rivard	185,60 \$	Valérie Bruneau	185,60 \$
		<b>Total</b>	<b>10 873,37 \$</b>

R22-06-008N

Il est proposé par monsieur Daniel Bélanger, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

QUE, les dépenses ci-dessus mentionnées sont autorisées et que la Dir. Gén. /Gref.-très. par intérim a fourni et signé un certificat qui indique que la municipalité dispose des crédits nécessaires.

Et j'ai signé à Gallichan .....

Adopté.

9- **CAFÉ DES RUMEURS – ACCUEIL**

Le plancher de l'accueil situé en arrière du Café des Rumeurs, la partie qui abrite les douches et les toilettes pour les gens qui louent un emplacement à la marina, doit être réparé. Pour l'instant nous avons mis une affiche pour que les gens ne l'utilisent pas pour leur sécurité.

10- **ABAT POUSSIÈRE**

Il est proposé par monsieur Daniel Bélanger appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu à l'unanimité ;

R22-06-009N

QUE, le conseil municipal accepte l'offre de RM Entreprises au montant de .445\$ le litre pour l'épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier.

Adopté.

11- **PERSONNE RESSOURCE POUR AIDER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM**

Il est proposé par monsieur Daniel Bélanger et appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu à l'unanimité ;

R22-06-010N

QUE, le conseil municipal accepte de faire l'embauche de madame Line Boudreault pour venir en aide à notre directrice générale greffière-trésorière par intérim au taux de 25\$/hre et de 4% de vacances.

Adopté.

12- **POMPIERS**

Jeudi le 09 juin 2022 prochaine réunion du comité ah doc.

Le 7 juin 2022

13- **EMPLOI ÉTUDIANT**

Il est proposé par madame Valérie Bruneau appuyé par monsieur Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité ;

R22-06-011N

QUE, le conseil municipal accepte de faire l'embauche de Josué Boutin et de Virginie Lévesque Chatelle pendant la période estivale pour divers travaux d'entretien des bâtiments et des terrains municipaux ainsi que des travaux de bureau. Au taux horaire de 14.25\$/hre plus 4% de vacances.

Adopté.

14- **DESJARDINS – CARTE DE CRÉDIT**

Il est proposé par madame Francine Lehouiller appuyé par monsieur Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité ;

R22-06-012N

QUE, le conseil municipal autorise la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest à émettre une carte de crédit pour monsieur Serge Marquis, maire avec une limite de 10 000\$ et une pour monsieur Denis Roy, employé municipal avec une limite de 5 000\$ et que madame Nancy Shink, directrice générale greffière-trésorière par intérim est autorisée à signer les documents concernant cette demande.

Adopté.

15- **PROGRAMME PRABAM**

Une rencontre aura lieu pour faire la mise au point

16- **FQM – MANDAT SERVICES JURIDIQUES – FORMATION  
COMITÉ RH – NOMINATION DES MEMBRES**

**Gestion des ressources humaines et relations du travail –  
Services juridiques et Service en ressources humaines et  
relations du travail de la Fédération québécoise des  
municipalités**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Gallichan est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 205 \$ ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en services juridiques ainsi qu'en ressources humaines et relations du travail, le cas échéant ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Lehouiller

APPUYÉ PAR monsieur Daniel Bélanger

Le 7 juin 2022

R22-06-013N

QUE la Municipalité de Gallichan mandate les Services juridiques de la FQM ainsi que le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, au niveau juridique et en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉ

**Création d'un Comité des ressources humaines**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de créer un Comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT l'analyse en cours des besoins de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Valérie Bruneau

APPUYÉ PAR madame Francine Lehouiller

R22-06-014N

QUE le conseil municipal procède à la création d'un Comité des ressources humaines;

QUE le Comité des ressources humaines soit mandaté afin de :

- Étudier les dossiers en matière de ressources humaines qui lui sont confiés par le conseil municipal;
- Étudier les dossiers en matière de ressources humaines qui lui sont confiés par la direction générale ou qui concernent la direction générale;
- Faire des recommandations au conseil municipal, s'il y a lieu;

QUE la Municipalité autorise les membres du comité des ressources humaines à obtenir toute documentation utile afin d'accomplir son mandat ;

Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉE

**Nomination des membres au comité des ressources humaines**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les membres du comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT le dépôt, le ou vers le 11 mai 2022, d'une réclamation à la CNESST;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Bélanger

APPUYÉ PAR madame Francine Lehouiller

Le 7 juin 2022

R22-06-015N

QUE les personnes suivantes soient désignées membres du Comité des ressources humaines de la Municipalité à compter de la présente résolution:

- Serge Marquis, maire
  - Francine Lehouiller, conseillère
  - Sonia Rivard, conseillère
  - Valérie Bruneau, conseillère
- Daniel Bélanger, conseiller
- La direction générale par intérim de la Municipalité.

QUE la Municipalité autorise madame Valérie Bruneau, membre du comité des ressources humaines, à représenter la Municipalité dans le cadre de ladite réclamation ;

Adopté à l'unanimité.

ADOPTÉE

17- **PROJET HUNTER**

Attendu que la compagnie minière Kenorland prévoit effectuer des forages d'exploration sur le territoire de la municipalité de Gallichan ;

Attendu que ces travaux sont prévus être réalisés sur des aménagements déterminés par règlement en vertu de l'article 70 de la loi sur les mines et de l'article 14 du règlement sur les substances minérales autres le pétrole, le gaz naturel et la saumure, dans le présent cas sur des chemins publics au sens du code de la sécurité routière (chapitre C-24-2) ;

Attendu qu' une rencontre publique a lieu auprès des citoyens de la municipalité de Gallichan pour les informer ;

R22-06-016N

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bélanger, appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, le conseil municipal autorise la compagnie Kenorland à procéder à des forages d'exploration sur des aménagements déterminés par règlement en vertu de l'article 70 de la loi sur les mines et de l'article 14 du règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure, soit sur les lots appartenant à la municipalité ;

QUE, le conseil municipal demande un dédommagement au montant de 100\$ par forage effectué sur les lots municipaux;

QUE, le conseil autorise monsieur Serge Marquis, maire et/ou madame Nancy Shink, Dir. Gén. / gref.-très par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Gallichan.

Adopté.

Le 7 juin 2022

18- **AUTRES SUJETS**

**DRONELOGIK — ORTHOPHOTOGRAPHIE DE HAUTE  
RÉSOLUTION**

**ATTENDU QUE** les municipalités de la MRCAO possèdent un logiciel « Gonet » afin d'illustrer matrice graphique et les données du rôle d'évaluation ainsi que diverses informations comme les orthophotos (image), plan de zonage, etc.;

**ATTENDU QUE** les orthophotos présentement disponibles sur Gonet datent de 2017;

**ATTENDU QUE** ces orthophotos cumulent un retard de 5 ans et qu'aucune mise à jour de celles-ci n'est prévue;

**ATTENDU QUE** l'accès à des orthophotos à jour et de qualité est crucial afin de mener à bien les diverses tâches d'agents tels que : inspecteur municipal, arpenteurs, notaires, etc.;

**ATTENDU QUE** le groupe de géomatique AZIMUT associé avec la compagnie « DroneLogik » offre le service d'orthophotographie de haute résolution;

**ATTENDU QUE** les avantages que représentent les orthophotographies de haute résolution sont nombreux :

1. Une résolution d'imagerie de 1,3 cm par pixel offrira une visibilité optimale, permettant une prise de décision juste et éclairée.
2. Une fréquence de mise à jour des images, obtenue aux 2 ans, favorisera une vision rapide et fidèle de la réalité des bâtiments sur le terrain.
3. À chacune des mises à jour, les couches (plan) pourront être superposées l'une sur l'autre afin de déterminer s'il y a eu des agrandissements et/ou des additions de bâtiments sur le terrain, identifiées par année de prise de photos.
4. L'élimination de la parallaxe (vue à plat du territoire) donnerait une meilleure précision en mesurage dans Gonet.
5. La précision absolue du terrain (-de 10 cm) évitera les déplacements sur le terrain afin de prendre des mesures ou confirmer celles-ci, le cas échéant, optimisant ainsi le temps de travail de l'inspecteur municipal dans chacune des municipalités desservies.

**ATTENDU QUE** l'accès aux orthophotographies de haute résolution permettra :

1. Une interprétation efficiente des images produites dans les projets Gonet, avec les fonctionnements de ce site déjà implanté dans les municipalités.
2. Le développement d'un historique d'images afin d'appuyer les présentations et démonstrations dans le temps.
3. L'examen et la mesure des fissures du sol directement sur les images.
4. L'octroi de dérogation mineure plus facile à représenter.



Le 7 juin 2022

5. Des services aux citoyens et à l'interne plus précis, évitant des litiges et des incompréhensions.
6. Facilitera l'aide aux citoyens voulant localiser sur leurs terrains de futurs bâtiments.
7. Facilitera les réponses aux demandes des arpenteurs et notaires, notamment.

**ATTENDU QU'**il y a lieu que les employés de la municipalité aient accès à cette technologie afin d'assurer un suivi professionnel à ses contribuables et autres intervenants;

R22-06-17N

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par monsieur Daniel Bélanger et résolu unanimement de demander à la MRC d'Abitibi-Ouest d'effectuer les démarches nécessaires en vue d'intégrer les orthophotographies de haute résolution effectuée par drone dans le logiciel « Gonet » pour notre municipalité, et que les frais encourus soient répartis entre les municipalités participantes à la hauteur du nombre d'hectares couverte par cette technologie.

Adopté.

**Traversée fantastique – Demande d'autorisation**

Il est proposé par madame Francine Lehouiller, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères);

R22-06-018N

**QUE**, le conseil municipal appui la commission des loisirs de Gallichan pour la réalisation de l'activité de la Traversée Fantastique qui se déroulera le 13 août 2022 à Gallichan. La route sera partiellement fermée à la hauteur du Café des Rumeurs jusqu'au quai public avec circulation en alternance au cours de l'après-midi. Nous pourrions également compter sur la collaboration des bénévoles du service de sécurité incendie de Gallichan pour assurer la sécurité.

Adopté.

**CPTAQ – André Carbonneau**

Attendu que monsieur André Carbonneau doit renouveler son autorisation auprès de la commission de la protection du territoire agricole du Québec pour continuer d'exploiter sa sablière-gravière ;

Attendu que la sablière-gravière est en opération depuis plus de vingt ans ;

Attendu qu' avoir cette sablière-gravière sur notre territoire augmente notre choix de gravier ;

Attendu qu' en ayant ce type de sablière-gravière, ceci nous permet d'amoindrir nos coûts pour le transport de la matière que nous avons besoin pour la réfection de nos chemins ;

Attendu que l'exploitation d'une sablière-gravière sur ces lots ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Le 7 juin 2022

R22-06-019N

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bélanger, appuyé par madame Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseillers (ères) ;

QUE, la municipalité de Gallichan autorise la continuité de l'exploitation de la sablière-gravière sur le lot 5 519 974-P appartenant à monsieur André Carbonneau.

QUE, nous demandons à la CPTAQ d'autoriser la demande, et ce, pour toutes les raisons énoncées précédemment.

Adopté.

19- **RAPPORTS DES COMITÉS**

Comité MADA : rencontre lundi le 13 juin 2022

Voirie : Demande que la niveleuse respect les heures au contrat soit le début des travaux au lever du soleil

Club nautique : rencontre le 8 juin 2022

Marina : tous les emplacements sont loués

20- **AVIS DE MOTION**

Aucun

21- **PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL**

Assemblée ordinaire aura lieu le 5 juillet 2022 à 19h00

Séance de travail aura lieu le 21 juin à 19h00

22- **AFFAIRES NOUVELLES**

**DEMISSION**

Madame Chantal Gaumond a remis sa démission. Nous sommes à la recherche d'une personne pour faire le ménage du bureau municipal, des locaux du 207, chemin de la Rivière Est et de la salle du centre communautaire.

**FOSSE SEPTIQUE DU TERRAIN DE BALLE**

Une citoyenne nous fait part que la fosse septique qui est située au terrain de balle est souvent pleine et ne peuvent l'utiliser. Nous allons faire des vérifications et la faire vidanger

23- **PERIODE DE QUESTIONS**

24- **LEVÉE DE LA L'ASSEMBLÉE**

R22-06-020N

La séance est levée à 21h05 sur une proposition de monsieur Daniel Bélanger appuyé par madame Francine Lehouiller et résolu unanimement .

\_\_\_\_\_

Maire

\_\_\_\_\_

Dir. Gén./gref.-très. par intérim